



Notice d'emploi N° 8006 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Phytorégulateur, Fongicide
Formulation:	SL concentré soluble dans l'eau
Teneur en substances actives:	19.1 % Mepiquat-chlorure (210 g/l); 2.7 % metconazole (30 g/l)
Nom UICPA:	1,1-diméthylpiperidinium chloride; (1RS,5RS,1RS,5SR)-5-(4-chlorobenzyl)-2,2-diméthyl-1-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)cyclopentanol

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Mepiquat + Metconazol

Numéro d'homologation fédéral: D-6799	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: GP 006415-00/011	Titulaire de l'autorisation étranger: Bernbeck LLP, Royaume-Uni

Mepiconazol

Numéro d'homologation fédéral: D-6975	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: GP 006415-00/012	Titulaire de l'autorisation étranger: Agrimotion S. A., Pologne

Carax

Numéro d'homologation fédéral: D-5375	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 006415-00	Titulaire de l'autorisation étranger: BASF AG, Allemagne

Dakar

Numéro d'homologation fédéral: D-6555	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: GP 006415-00/006	Titulaire de l'autorisation étranger: Agro Trade GMBH, Allemagne

Caryx

Numéro d'homologation fédéral: F-5376	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2090068	Titulaire de l'autorisation étranger: BASF France, France

Carax

Numéro d'homologation fédéral: A-5552	Pays d'origine: Autriche
Numéro d'homologation étranger: 3155/0	Titulaire de l'autorisation étranger: BASF AG, Allemagne

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
Colza d'automne	augmentation de la résistance à la verse, nécrose du collet du colza	Dosage: 1.4 l/ha Application: stade 13-27 ou 30-31 (BBCH).	1, 2, 3

Charges générales / agronomiques:

- 1 1 traitement par culture au maximum.
- 2 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

Protection des utilisateurs:

- 3 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.